REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE d'AGNEZ-LEZ-DUISANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

CANTON
Avesnes-le-Comte
SEANCE
ORDINAIRE

N°326

L'an deux mille vingt
le dix-neuf juin à vingt heures
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Pascal COIN, Maire, en suite de convocation en date du 15 juin 2020 dont un exemplaire a affiché à la porte de la mairie.

Reçu le
25 JUIN 2020
BPUP

Nombre de conseillers en Exercice : 15
Conseillers présents : 15
Procuration 0
Votants : 15
Pour : 15 contre : 0
Abstentions : 0

Présents :
Mmes et Mrs. Pascal COIN, Marc BOURDREL, Olivier COLLETTE, Pierre LELONG, Jean-Michel DAMBRINE, Patrick ROBLOT, Patricia FINET, Marc LESENNE, Philippe LEGRAND, Marine VOYEZ-DAMBRINE, BRACQ Aurélie, Olivier MERLIER, Daniel MELIN, Marianne ROLIN, Emmanuel DEPLANQUE.

Objet : Enquête publique épandage des boues issues de la S.A.S MC CAIN alimentaire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ROBLOT

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un dossier concernant une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'épandage des boues issues de la S.A.S MC CAIN alimentaire.
La commune d'Agnez-lez-Duisans est concernée par des parcelles représentant 28 ha 90 ca.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal à la majorité absolue, émet un **avis défavorable** à l'épandage des boues sur le territoire d'Agnez-lez-Duisans pour les motifs suivants !

- Proximité de la nappe phréatique, proche du Gy
- Proximité du champ de captage,
- Odeurs,
- Proximité des habitations, risques de nuisances olfactives et d'ingestions, les conséquences étant qualifiées de très faibles,
- Risques de contamination de la rivière le Gy, le ruissellement des eaux peut se jeter dans le fossé et polluer la rivière,
- Présence d'agent pathogène
- Présence de métaux lourds.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas de Calais, pour visa.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire à partir du

Le Maire,
Pascal COIN

MAIRIE D'AGNEZ-LEZ-DUISANS (P.-de-C.)

Le Maire
Pascal COIN

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
25 JUIN 2020
ARRIVÉE

MAIRIE D'AGNEZ-LEZ-DUISANS (P.-de-C.)